



Date : 28/07/2023

## OFFRE D'EMPLOI

Un médecin psychiatre (H/ F) - Cadre médecin clinicien (H/ F)

C.D.D. temps partiel (0.30 ETP) du 6/11/2023 au 27/09/2024

pour le Dispositif ITEP TREMA :

SESSAD MTC, SESSAD-PRO et le D.A.E.P. (Dispositif d'Appui aux Equipes Pédagogiques)

Poste basé à LA ROCHELLE - 17000

### MISSIONS

Sous l'autorité du Directeur du service, dans le respect des valeurs de l'association, du projet associatif, du projet de service, des dispositions réglementaires en vigueur et des délégations confiées, le médecin psychiatre responsable médical, accompagne l'équipe dans un travail thérapeutique dans le cadre d'une élaboration interdisciplinaire, pour mener à bien les projets personnalisés d'accompagnement des jeunes présentant des manifestations et troubles du comportement.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le médecin psychiatre au SESSAD MTC /SESSAD-PRO :

- prescrit les suivis : psychothérapies, orthophonies, psychomotricité, ergothérapie, etc...,
- prescrit, le cas échéant, les traitements médicamenteux,
- apporte sa compétence médicale et psychiatrique,
- participe et soutient le travail interdisciplinaire mis en œuvre au sein de l'équipe pluridisciplinaire,
- participe à l'analyse de la pratique (regard sur le processus relationnel),
- participe aux réunions de synthèse,
- participe aux différentes procédures d'admission et d'orientation des usagers,
- rédige les certificats médicaux notamment dans le cadre des dossiers M.D.P.H.,
- participe, aux rencontres avec les usagers et/ou leurs familles,
- est en lien avec les partenaires notamment du champ du soin (psychiatrie, médecins traitants, autres professionnels du secteur libéral,...).

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le médecin psychiatre au D.A.E.P. :

- participe aux réunions d'équipe,
- apporte sa compétence médicale et psychiatrique,
- participe à l'analyse de la pratique (regard sur le processus relationnel) et soutient le travail interdisciplinaire,
- participe à l'élaboration, à l'ajustement et l'évaluation du protocole d'intervention,
- peut rencontrer les enfants et/ou les parents,
- peut rencontrer les enfants et/ou les parents,
- peut procéder à des observations au sein des établissements scolaires et rencontrer les équipes pédagogiques,
- est en lien avec les partenaires notamment du champ du soin (médecins scolaires, médecins traitants, médecins psychiatres libéraux, des C.M.P.P. et C.M.P.E..)

### PROFIL

Titulaire des diplômes, certificats et autres titres requis par le code de la santé publique, le médecin psychiatre doit présenter, à l'appui d'une expérience confirmée dans le secteur social et médico-social, une bonne connaissance du public présentant des manifestations et troubles du comportement.

Le médecin aura la capacité à appréhender l'utilisateur dans sa dimension intrapsychique mais également dans son interaction avec son environnement, notamment familial.

L'expression de qualités relationnelles assorties de véritables aptitudes au travail en équipe, une disponibilité sont également attendues pour l'exercice de ces fonctions.

### REMUNERATION MENSUELLE BRUTE :

Salaire brut début de carrière – CCN 1951 : 1 651 € (hors indemnités fin CDD)

Dont Indemnité mensuelle médecin (valeur 517 € brut pour 1 ETP au 01.01.2023) à jour des modalités d'application de l'association Tremä.

*Lettre de motivation & CV à adresser d'ici au 30/09/2023 à l'attention de Monsieur le Directeur du Dispositif ITEP*

*25 bis rue Villeneuve – 17000 LA ROCHELLE*

*par mail : itep.aunis@trema-asso.fr*

**Signataire:**

Directeur des Ressources Humaines

Olivier BOLLENGIER